

Sujet : [INTERNET] Remarque sur enquête publique projet "Sherlock" EDF CNPE de Cruas Meysse

De : "CHAIZE Dominique" [REDACTED]

Date : 13/11/2020 10:39

Pour : <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Bonjour,

J'ai pris connaissance du document « DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PARTIE 2 – RESUME NON TECHNIQUE » accompagnant l'arrêté préfectoral N° SGAD-07-2020-289-001.

Ma remarque porte sur la page 10 du document qui spécifie au paragraphe 1.2.5 qui précise :

1.2.5 Captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) L'alimentation en eau potable relève du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Meysse et Rochemaure qui est exploité par la SAUR de Montélimar. Le captage « LAVEZON » alimente les communes de Meysse et de Rochemaure. La zone d'implantation du projet se situe hors de tout périmètre de protection, proche ou éloigné, de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Hors les communes de Meysse et de Rochemaure font partie du Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre (siège au Pouzin) pour la gestion et la distribution de l'eau potable depuis 2014.

Merci de prendre en compte cette évolution.

Dominique Chaize

[REDACTED]